

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VARENNE ET DU HOULME

SEANCE DU 8 FEVRIER 2012

L'an Deux Mil douze, et le huit février, à **20 heures 00**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LOUISE, Président.

Présents Titulaires : J.JOURDAN – J.M.GAUDIN – D.LANGLIN – B.LOUISE – D.BIGEON – C.GASNIER – V.BEAUMONT – G.OLIVIER – A.RETOUR – J.C.GUILLEMINE – M.TOUTAIN

Présents Suppléants : A.PANCHAU – G.BERTRAND – T.SOUTIF – C.BOUALAM – R.BOUVET – J.L.MARIE – P.CARRE – C.LETETREL.

Absents excusés : P.LEPAGE – P.BOUVET M.DUMAINE – D.BABONNEAU – D.VEGEE –

Absent

Madame Christèle BOUALAM a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Election du 3ème vice-président
- Opération de plantations de haies bocagères
- Subventions des associations
- Crédit-bail immobilier du bâtiment commercial au Châtelier
- Redevance des différents contrôles du S.P.A.N.C
- Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Messei
- Valorisation des sites miniers
- Ecritures comptables
- Questions diverses

Monsieur le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gérard BUREL, fondateur de la Communauté de Communes et Président jusqu'en avril 2008, décédé le 27 janvier 2012.

Mr le Président ouvre ensuite la séance avec le premier point à l'ordre du jour.

Objet : Election 3^{ème} vice-président

Vu la délibération du conseil municipal de Banvou en date du 30 septembre dernier, désignant Monsieur JOURDAN Joël et Monsieur PANCHAU Alain, délégués Communautaires, respectivement titulaire et suppléant, en remplacement de Monsieur Jean- Louis PELLERIN sortant et Madame Martine GUERIN décédée, la fonction de 3ème vice-président est inoccupée.

Le président a indiqué que selon les statuts, la communauté de communes peut disposer de deux Vice-présidents. Elle doit disposer au minimum d'un Vice-président. Il rappelle que le nombre maximum de Vice-présidents est limité à 30% de l'effectif total du conseil. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire avait fixé à **trois** le nombre des Vice-présidents de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du 3ème Vice-président. Il a été rappelé que

les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.2122-4, L. 2122-7 et L.

2122-7-1 du CGCT)

Résultats du premier tour du scrutin

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. nombre de votants (enveloppes déposées):	12
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) :	3
d. nombre de suffrages exprimés (b-c) :	9
e. majorité absolue ⁴ :	6

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS
(dans l'ordre alphabétique)

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
(En chiffres et en toutes lettres)

- BIGEON Daniel 9

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

- BIGEON Daniel a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé

Objet : Opération collective de plantation de haies bocagères

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'opération collective de plantation de haies bocagères organisée dans le cadre du Plan Climat Territorial du Pays du Bocage. Cette opération comporte deux types de plantation avec recépage des arbustes (hors haut jet) l'année suivant celle de la mise en place des plants :

- la plantation, la protection et le paillage biodégradable de haies bocagères à plat ou le regarnissage de haies existantes avec possibilité de mettre en place des talus et des clôtures,
- la mise en place de bosquets (essences bocagères) avec paillage biodégradable sur les "délaissés" des communes et communautés de communes,

Monsieur le Président fait part de la consultation. 5 entreprises ont été consultées. Deux offres ont été présentées.

Après avoir examiné les offres, il propose de retenir l'offre la moins disante de Dominique GUERIN (Saint Bômer), soit 11 484.00 € HT pour 2 175 ml.

Les coûts des plantations et les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

- plantation de haies bocagères nouvelles à plat ou regarnissage de talus :

Public éligible : exploitants agricoles, collectivités, particuliers, associations

Condition : 200 ml minimum par planteur

Le coût de plantation de 1 mètre linéaire est à 6,03 € H.T soit 7,21 € T.T.C (maîtrise d'œuvre incluse : 0.75 €HT/ml)

Le montage retenu pour cette opération est le suivant :

	€ TTC/ml	€ HT/2 175 ml	€ TTC/2 175 ml
• Conseil Général de l'Orne	2,41 €/ml	5 246,10 €	5 246,10 €
• FEADER	2,41 €/ml	5 246,10 €	5 246,10 €
• Recettes prévisionnelles *	2,39 €TTC/ml	2 623,05 €	5 193,64 €
TOTAL	7,21 €TTC/ml	13 115,25 €HT/2175 ml	15 685,84€TTC/2 175ml

* Le coût à la charge du bénéficiaire final serait donc de 2,39 € net/ml

Les besoins identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes sont les suivants :

- 2 175 ml de plantation nouvelle à plat et de regarnissage de haies existantes soit 15 685,84 € T.T.C

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

- accepte le projet et son coût tel que présenté,
- décide l'inscription de cette opération au budget de l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président à retenir Dominique GUERIN et à signer les documents à intervenir,
- sollicite les interventions du Conseil Général de l'Orne à hauteur de 5 246,10 €, et de l'Europe au titre du FEADER à hauteur de 5 246,10 €.

Objet : Subventions 2012

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2012 :

- Le Savoir et le Fer (Musée) :	15 000€
- Développement culturel Collège Charles Léandre :	1 200€
- Association Loisirs et Culture Pays de la Varenne et du Houlme :	3 500 €
-Formation sportive jeune :	5 000 €

	24 700 €
-Ligue de l'enseignement	<u>43 400 €</u>
TOTAL	68 100 €

INSCRIT cette dépense au compte 6574 du budget 2012

Le versement des subventions se fera après le vote du budget et après contrôles des rapports d'activités et des bilans financiers des années N et N-1 fournis par les associations concernées.

Objet : Bâtiment commercial au Châtellier : crédit bail immobilier

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2010 approuvant la construction d'un bâtiment commercial sur la parcelle cadastrée D312 au Châtellier

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2010 acceptant la vente de cet immeuble commercial via un crédit-bail,

Monsieur le Président propose de vendre l'immeuble commercial sous forme d'un crédit bail immobilier à Mme Jocelyne GUICHETEAU domiciliée au Châtellier (Orne), le bourg sud.

Les modalités du crédit-bail seraient les suivantes :

-Un loyer fixe de 1050.00 euros Hors taxes par mois payable au 30 de chaque mois, avec une valeur résiduelle à 1 euro.

-Une durée de 180 mois (soit 15 années) avec la possibilité de réduire ce délai à 120 mois (soit 10 années) sans pénalités

-La date de commencement du contrat de crédit-bail serait le 1er février 2012

-Les parties se réservent le droit de réviser le montant du loyer et/ou la durée du crédit bail immobilier en fonction des notifications de subventions, celles-ci étant inconnues à ce jour

-Le crédit preneur fera à ses frais, pendant le cours du bail, tous travaux d'entretien, de réfection et de remplacement de toute nature y compris les clôtures, fermetures, rideaux de fer et autres, parquets, carrelages, serrurerie, plomberie, menuiserie, appareils sanitaires, etc.

-Le crédit-preneur ne pourra faire sans consentement exprès du crédit-bailleur dans les lieux loués, aucun changement important de distribution, aucune ouverture dans les murs, ni aucune modification.

-Le crédit-preneur fera garantir, tant pour son propre compte que pour celui du crédit-bailleur auprès de compagnies notoirement solvables, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'un ou l'autre pourrait encourir à quelques titres et pour quelque cause que ce soit.

-L'immeuble donné à bail doit être maintenu, pendant la durée du bail, dans sa totale intégralité. A cet effet, les contrats d'assurance, souscrits ou à souscrire, devront garantir leur éventuelle reconstitution intégrale et les conséquences dommageables d'un sinistre à l'égard de qui que ce soit.

-Les taxes foncières et ordures ménagères seront à la charge du crédit-preneur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité les modalités du crédit bail immobilier ci-dessus

DEMANDE à Maître CHAMPETIER, Notaire à Messei, de dresser l'acte à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié et tous les documents à intervenir

Mr Gaudin donne le résultat de la consultation concernant la réalisation des diagnostics vente et dit que l'entreprise Veolia a été retenue.

Objet : Redevance des différents contrôles du SPANC

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2011 relative aux prix des différents contrôles, le Président propose que la gratuité du diagnostic consentie lorsque les travaux de réhabilitation sont effectués dans les deux ans soit étendue jusqu'au 31 décembre 2012 pour toutes les communes et que les autres redevances restent inchangées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,

PROLONGE le délai de gratuité jusqu'au 31 décembre 2012

MAINTIENT les montants et conditions 2011 des redevances pour :

-les contrôles de conception-exécution des installations neuves,

- les contrôles de diagnostic dans le cadre de l'opération de diagnostic de l'ensemble des installations existantes
- les contrôles de diagnostic d'assainissement non collectif spécifiques à la vente

Objet : Elaboration du PLU de Messei

Monsieur Pascal TOUTAIN, 4ème adjoint de la commune de Messei, chargé de l'urbanisme expose le projet de révision du POS en PLU.

Vu la demande de la commune de Messei d'émettre un avis sur son dossier d'« arrêt projet » du Plan Local d'Urbanisme,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité un avis FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme de Messei

Objet : Restauration de la partie métallique du four n°2 du site de la Butte Rouge

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le plan de financement pris par délibération en date du 20 avril 2011 concernant la valorisation du site de la Butte Rouge à Dompierre doit être actualisé du fait du refus de la DETR et propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Reconstitution de la plateforme métallique au sommet du four	34 000,00 €	Conseil Régional	30 000,00 €
Réfection des cerclages métalliques ceignant le four et poutres	23 700,00 €	Conseil général	18 750,00 €
Reconstitution de la passerelle de liaison avec le mur de soutènement	13 000,00 €	D.E.T.R	11 250,00 €
Elévateur nacelle échafaudage	4 300,00 €	Communauté de communes de la Haute Varenne et Houlme	15 000,00 €
Total H.T	75 000,00 €	Total H.T	75 000,00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré,

ACCEPTE le nouveau plan de financement ci-dessus

SOLLICITE, auprès du Conseil Général une subvention de 18 750,00 euros au titre de la valorisation du patrimoine

SOLLICITE, auprès de l'État une subvention de 11 250,00 euros au titre de la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux.

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012

Objet : Écritures comptables

Le Conseil Communautaire a, par sa délibération du 26 mai 2010, décidé d'apporter une participation financière au PIG de lutte contre l'habitat dégradé du Pays du Bocage et par celle du 14 avril 2010 une subvention exceptionnelle pour les travaux d'installation de l'IME de Saint André de Messei

Considérant qu'il conviendrait de prévoir l'amortissement de ces fonds de concours,

DECIDE à l'unanimité d'amortir ces opérations

FIXE à 15 ans la durée de ces amortissements à compter du 1^{er} janvier 2012

Questions diverses :

Mr Gérard Bertrand rend compte de la dernière assemblée générale du SIRTOM. Celle-ci concernait le projet d'implantation du SIRTOM sur la commune de Messei. La première étape serait la construction d'un quai de transfert, avec une ouverture prévue fin 2012. Mais le SIRTOM a du mal à trouver une banque octroyant un prêt à un taux correct et se heurte aux problèmes techniques liés à la nature du terrain et à la gestion des nuisances. Il ajoute que le SIRTOM prévoit d'acheter un camion bi-compartmenté (ordures ménagères/déchets triés hors verre) ce qui réduirait le nombre de tournées. Il sera testé sur le territoire de la Communauté de Communes à partir de septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Les membres du Conseil Communautaire,

Le Président,